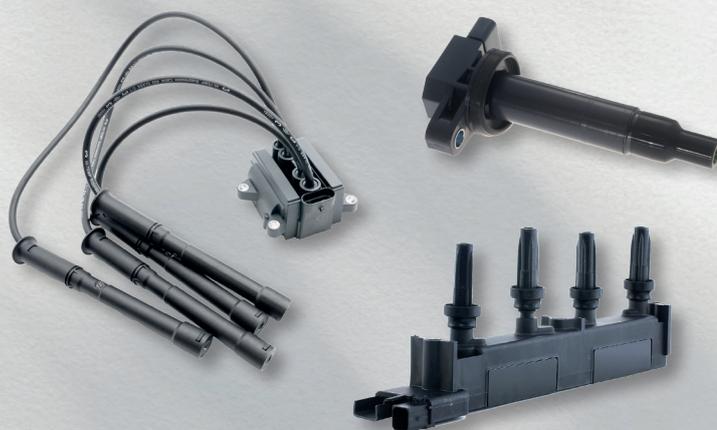




5 ANS
GARANTIE
SUR LES BOBINES
Bougicord®



ET SI VOUS N'AVIEZ PLUS À VOUS SOUCIER DES PANNES PENDANT 5 ANS ?

Depuis le 1^{er} janvier 2022, toutes nos bobines d'allumage sont garanties 5 ans. Les conditions de garantie restent inchangées pour des retours qui surviendraient pendant les 2 ans de garantie. L'extension supplémentaire de 3 ans est, quant à elle, soumise à des conditions : avoir parcouru moins de 80 000 kms avec le véhicule depuis le montage ainsi qu'apporter la preuve du remplacement des bougies d'allumage (dans la même opération) et de toutes la/les bobines d'allumage Bougicord® du moteur réparé.